PLU de Roquemaure | Servitudes d'Utilité Publique

Intégrant la mise à jour du 17 mai 2021

Arrêté portant intégration de la SUP T7	**p. 2**
Documents initiaux relatifs aux SUP	**p. 4**

Envoyé en préfecture le 18/05/2021
Reçu en préfecture le 18/05/2021
Affiché le
ID : 081-200066124-20210517-69_2021A-AR

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

ARRÊTÉ N°69_2021A
portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquemaure

Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 151-43 et R. 153-18,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.1.2 compétences en matière de plan local d'urbanisme, documents en tenant lieu et carte communale,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 décembre 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquemaure,
Vu le tableau général des SUP annexé, et notamment la servitude T7,

ARRÊTE :

Article 1er : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquemaure est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, les documents réglementaires ont été reportés dans les annexes de ce document d'urbanisme dédiées aux servitudes d'utilité publique.

Article 2 : La mise à jour du Plan Local d'Urbanisme a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie et au siège de la Communauté d'agglomération.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en Mairie et au siège de la Communauté d'agglomération.

Article 4 : Une copie du présent arrêté est adressée au Préfet.

Article 5 : la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Técou, le 17 mai 2021

Paul SALVADOR,
Président

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : http://www.telerecours.fr ».

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le . . . / . . . / 2021
Et publication ou affichage ou notification du . . . / . . . / 2021

Envoyé en préfecture le 18/05/2021
Reçu en préfecture le 18/05/2021
Affiché le
ID : 081-200066124-20210517-69_2021A-AR

Code	Nom de la Servitude	Texte Législatif	Acte d'institution	Service responsable
I4	Périmètre de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité : - Ligne 63kV Saint Sulpice-Vielmur	Articles 12 et 12bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée, article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925, article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée et article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964		RTE-TESO 34 av. Henri Barbusse 31026 TOULOUSE CEDEX
PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers – Documents valant PPRN : - Plan de prévention des risques retrait et gonflement des argiles	Article L.562-1 du Code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 13 janvier 2009	Préfecture du Tarn
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières portant sur l'ensemble de la commune	Article R.421-38-13 du Code de l'Urbanisme Articles R.241-1 à R.241-3, R.244-1 et D.244-1 du Code de l'aviation civile	Arrêté interministériel du 25 juillet 1990 (version en vigueur au 21 janvier 2021)	DGAC/SNIA-SO - Pôle Bordeaux Aéroport Bloc technique TSA 85002 33688 Mérignac cedex;

urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Département du Tarn
Commune de Roquemaure

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2 SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE

- Géomètre-Expert
- Modélisation 3D & BIM
- Prestations par drone
- Urbanisme & Paysage
- Ingénierie VRD
- A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Pour Le Président,
Par délégation au Vice-Président,
Olivier DAMEZ

REÇU LE
21 JAN. 2021
PREFECTURE DU TARN

Dossier n°120103

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2008B200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA intracommunautaire : FR41508710043

urbactis

GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Dossier n°160466

Département du Tarn

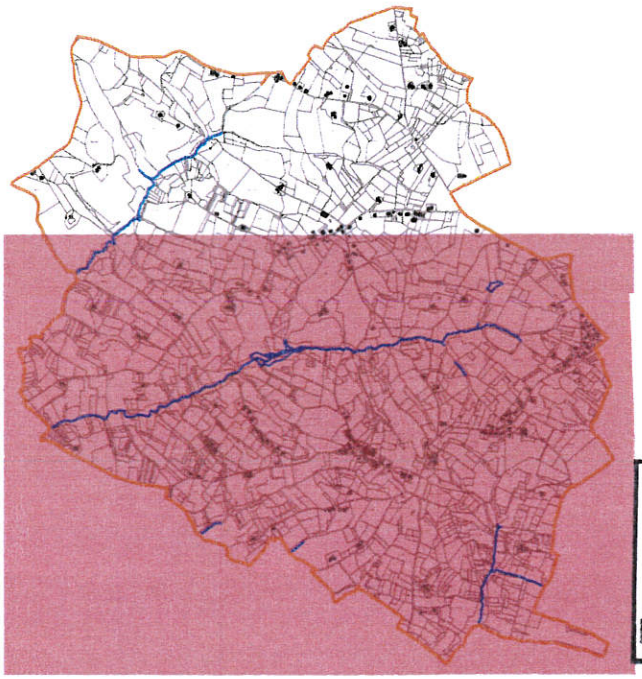
Commune de Roquemaure

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2.B

Plan de Servitude d'Utilité Publique

Planche Sud



Pour Le Président,
Par délégation au Vice-Président,
Olivier DAMEZ

REÇU LE
21 JAN. 2021
PREFECTURE DU TARN

Echelle 1/5000

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2018»

- Géomètre-Expert
- Modélisation 3D & BIM
- Prestations par drone
- Urbanisme & Paysage
- Ingénierie VRD
- A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex

Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE

Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2008B200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR41508710043

Urbactis est detenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT

urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

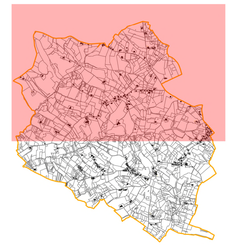
Dossier n°160466

Département du Tarn
Commune de Roquemaure

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2.B Plan de Servitude d'Utilité Publique

Planche Nord



Echelle 1/5000

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2018»

- Géomètre-Expert
- Modélisation 3D & BIM
- Prestations par drone
- Urbanisme & Paysage
- Ingénierie VRD
- A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Borlin
Albaréal - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex

Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE

Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 20088200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR41508710043

Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT

Légende

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Espace soumis au Plan de Prévention des Risques
lié au Retrait et Gonflement des sols Argileux

- Faible
- Moyen

urbactis

GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Dossier n°160466

Département du Tarn

Commune de Roquemaure

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2.B

Plan de Servitude d'Utilité Publique

Planche Nord



Pour Le Président,
Par délégation au Vice-Président,
Olivier DAMEZ

REÇU LE
21 JAN. 2021
PREFECTURE DU TARN

Echelle 1/5000

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2018»

Géomètre-Expert
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2008B200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR41508710043

Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT

urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Dossier n°160466

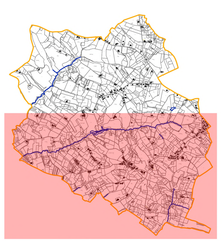
Département du Tarn

Commune de Roquemaure

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2.B Plan de Servitude d'Utilité Publique

Planche Sud



Echelle 1/5000

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2018»

Légende

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Espace soumis au Plan de Prévention des Risques lié au Retrait et Gonflement des sols Argileux

Faible

Moyen

Géomètre-Expert
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex

Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE

Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 20088200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR41508710043

Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT

urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Département du Tarn
Commune de Roquemaure

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2.B

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Géomètre-Expert
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex

Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE

Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Pour Le Président,
Par délégation au Vice-Président,
Olivier DAMEZ

REÇU LE
21 JAN. 2021
PREFECTURE DU TARN

Dossier n°120103

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 20088200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR41508710043

Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT

Tableau général des servitudes

Code	Nom de la Servitude	Texte Législatif	Acte d'institution	Service responsable
I4	Périmètre de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité : - Ligne 63kV Saint Sulpice-Vielmur	Articles 12 et 12bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée, article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925, article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée et article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964		RTE-TESO 34 av. Henri Barbusse 31026 TOULOUSE CEDEX
PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers – Documents valant PPRN : - Plan de prévention des risques retrait et gonflement des argiles	Article L.562-1 du Code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 13 janvier 2009	Préfecture du Tarn